

LES GARANTIES

Garanties

Assurés

Avantages
En cas de recours

Non garantis

Exclusions
principales

GPC Foncier

120% de la valeur du foncier (+droits de mutation)

Maitre d'Ouvrage et/ou Promoteur

Acquisition du foncier

GPC Maitre d'Ouvrage

100% du coût global de construction

Maitre d'Ouvrage et/ou Promoteur

Démarrage des travaux

GPC Acquéreur/Promoteur

Acquéreurs : 120% du prix d'achat
Promoteur : 80% de la valeur du stock avant livraison

Acquéreurs VEFA et Promoteur

Démarrage des travaux
Signature des actes VEFA

- Préjudices excédant les plafonds garantie
- Honoraires et frais de justice exposés pour défendre le PC du projet immobilier garanti
- Frais exposés pour le dépôt de tout PCM ou nouveau PC visant à régulariser l'illégalité du PC initial
- Retard de livraison (maximum 12 mois) consécutif à la régularisation du projet immobilier

- Conséquences financières relatives au retrait administratif du PC ou du PCM
- Conséquences financières relatives au déféré préfectoral du PC ou du PCM
- Toute responsabilité civile du Promoteur